



Procès-verbal
Le mardi, 21 novembre 2000 - n° 140

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 136 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 136 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Adoption

M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, propose que le projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 02.

21 novembre 2000

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000, d'examen des plaintes des Régies régionales et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux suivantes :

— Bas-Saint-Laurent (Dépôt n° 1525-20001121)

— Lanaudière; (Dépôt n° 1526-20001121)

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Charte de la langue française, dépose :

Le rapport annuel du Conseil de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1527-20001121)

Le rapport annuel de l'Office de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1528-20001121)

Le rapport annuel du ministère des Relations internationales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1529-20001121)

M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, dépose :

Le rapport annuel de la Société Innovatech Régions ressources, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

21 novembre 2000

(Dépôt n° 1530-20001121)

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite de M. Williams (Nelligan) concernant l'administration de la liste des médicaments d'exception de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Question n° 28, *Feuilleton et préavis* du 16 juin 2000.

(Dépôt n° 1531-20001121)

La réponse à la question écrite de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) concernant le groupe de travail relatif à l'étude des haltes-garderies. Question n° 35, *Feuilleton et préavis* du 14 novembre 2000.

(Dépôt n° 1532-20001121)

Conformément à l'article 97.1 du Règlement, M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Sirros (Laurier-Dorion) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 22 novembre 2000, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1533-20001121)

Questions et réponses orales

Avant d'entreprendre la période des questions et réponses orales, M. le Président rend la directive suivante concernant la gestion du temps lors de la période des questions.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

La gestion de la période des questions est de la responsabilité de la présidence qui observe néanmoins en cette matière certains critères de base résumés dans une décision du 12 décembre 1989. Par ailleurs, eu égard à la répartition et au rang des questions principales, la présidence s'inspire encore des lignes directrices comprises dans un document déposé à l'Assemblée le 21 juin 1995 et des échanges qui ont eu cours à l'occasion d'une réunion avec les leaders. Elle fait de même relativement au temps des questions et des réponses. Toutefois, à cet égard, la présidence est plus ou moins tolérante prenant en compte l'actualité politique et la nature du sujet tout en gardant un souci d'équité. Quant aux questions complémentaires, il appartient au Président, selon l'article 78 du Règlement, d'en déterminer le nombre.

21 novembre 2000

Puis, il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Williams (Nelligan) dépose :

Un tableau concernant les listes d'attente pour les implants cochléaires.
(Dépôt n° 1534-20001121)

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 16 novembre 2000, sur la motion de censure de M. Fournier (Châteauguay). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois et, plus particulièrement, sa ministre de la santé et des services sociaux pour son manque total de planification et de transparence, notamment en ce qui concerne les ressources financières et les marges de manœuvre dont va disposer le Québec dans les prochaines années en matière de financement des services publics de santé et de services sociaux.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 110 en annexe)

Pour: **42** Contre: **67** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) présente une motion concernant les consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Gautrin (Verdun) présente une motion concernant les consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

21 novembre 2000

M. Dupuis (Saint-Laurent) présente une motion concernant les consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Houda-Pepin (La Pinière) présente une motion concernant les consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Delisle (Jean-Talon) présente une motion concernant les consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière;
 - la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 152, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec;
 - la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 150, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.
-

M. Bissonnet, vice-président, donne les avis suivants :

21 novembre 2000

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux;

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'étudier le projet de rapport final sur le plan triennal de Télé-Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 22 novembre 2000, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Sirros (Laurier-Dorion). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de procéder à l'adoption d'une loi cadre visant l'élimination de la pauvreté sur la base des objets, des principes et des objectifs de la proposition mise de l'avant par le Collectif pour l'élimination de la pauvreté.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, proposant que le projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, soit adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

Adoption du principe

Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, au nom de Mme Marois, ministre de la Famille et de l'Enfance, propose que le principe du projet de loi n° 140, Loi sur l'assurance parentale, soit maintenant adopté.

21 novembre 2000

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, le débat est ajourné.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Brodeur (Shefford) à Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le financement du Bloc québécois dans la circonscription de Shefford;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Williams (Nelligan) à Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le dossier des malentendants;
- le troisième, sur une question adressée par M. Brodeur (Shefford) à M. Chevrette, ministre des Transports, concernant le dossier du taxi.

À 18 h 40, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 22 novembre 2000, à 10 heures.

Le président

21 novembre 2000

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

21 novembre 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de censure de M. Fournier (Châteauguay), débattue à la séance du jeudi 16 novembre 2000 :

(Vote n° 110)

POUR - 42

Beauchamp	Copeman	Jérôme-Forget	Normandeu
Béchar	Delisle	Kelley	Ouimet
Bélang	Després	Lafrenière	Paradis
Benoit	Dumont	Lamoureux	Pelletier
Bergman	Dupuis	Lamquin-Éthier	(Chapleau)
Bordeleau	Fournier	Laporte	Poulin
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Maciocia	Sirros
Chagnon	Gautrin	Marcoux	Tranchemontagne
Charest	Gauvin	Marsan	Vallières
(Sherbrooke)	Gobé	Middlemiss	Whissell
Chenail	Houda-Pepin	Mulcair	Williams

CONTRE - 67

Arseneau	Boulianne	Facal	Létourneau
Barbeau	Brassard	Gagnon	Maltais
Baril	Caron	Gendron	Marois
(Berthier)	Carrier-Perreault	Geoffrion	Ménard
Baril	Charest	Goupil	Morin
(Arthabaska)	(Rimouski)	Harel	Paquin
Beaudoin	Chevrette	Jolivet	Paré
Beaulne	Cliche	Julien	Payne
Beaumier	Côté	Jutras	Pelletier
Bédard	(La Peltrie)	Kieffer	(Abitibi-Est)
Bergeron	Côté	Labbé	Rioux
Bertrand	(Dubuc)	Lachance	Rochon
(Portneuf)	Cousineau	Landry	Signori
Bertrand	Désilets	Laprise	Simard
(Charlevoix)	Deslières	Legault	(Richelieu)
Blanchet	Dion	Léger	Simard
Boisclair	Dionne-Marsolais	Lelièvre	(Montmorency)
Bouchard	Doyer	Lemieux	St-André
Boucher	Duguay	Léonard	Vermette
Boulerice			